

Normes d'exposition

L'Association canadienne d'art photographique (ACAP) supporte et fait la promotion des concours de photographie organisés par :

- Les clubs de photographie canadiens associés à l'ACAP; et
- les expositions/salons nationaux ou internationaux reconnus.

Ainsi, l'ACAP permet que ses médailles et rubans soient utilisés dans des concours sous les conditions suivantes.

Exposition ou salon international/national

Processus de la demande

1. L'ACAP n'acceptera aucune demande pour une exposition ou un salon qui a un but commercial ou qui comporte un sujet soumis à des restrictions (ie violence gratuite, sexualité etc)
2. L'organisateur d'une exposition ou d'un salon **doit effectuer une nouvelle demande** de médailles et rubans de l'ACAP chaque année.
3. Les demandes effectuées pour une première fois pour une reconnaissance doivent être reçues **au moins quatre mois avant** la date de fermeture du concours pour les participants. Les expositions qui font une demande d'approbation à l'ACAP pour la première fois doivent soumettre une ébauche de leur formulaire de participation et de leurs règles de participation. Les expositions qui n'en sont pas à leur première fois peuvent soumettre leur formulaire de participation révisé et leurs règles de participation actuelles deux mois avant la date du concours. Envoyez vos demandes pour une première fois au coordonnateur des normes d'exposition de l'ACAP à exhibition-standards@capacanada.ca
4. Les demandes qui ont déjà obtenu une approbation doivent être soumises deux mois avant le début du concours au coordonnateur des normes d'exposition de l'ACAP à exhibition-standards@capacanada.ca
5. Les **règles de base** que le demandeur s'engage à respecter et les documents à fournir avant ou après la date du concours :
 - a. Une liste complète de tous les concours incluant : les règles, les restrictions de post-traitement, date de fermeture etc.
 - b. Une copie des documents publicitaires du concours qui incluent le logo de l'ACAP et qui stipulent que les membres de l'ACAP ainsi que les photographes canadiens peuvent y participer et que des médailles et rubans de l'ACAP seront attribués aux gagnants des différentes catégories énumérées.
 - c. Une copie du formulaire de participation du concours qui exprime que des médailles et rubans de l'ACAP seront attribués et que le

concours est ouvert aux membres de l'ACAP et aux photographes canadiens et qui indique les dates de participation et de jugement.

- d. Une copie du calendrier de concours ou une liste des points suivants : la date de fermeture de participation, la date du jugement, la date de l'exposition et son adresse ou la date à laquelle le rapport du concours sera posté (poste ordinaire ou courriel) aux participants, date de retour des images rejetées, date anticipée pour le retour des images acceptées si c'est spécifié dans les règlements, la date de production des catalogues.
 - e. Une copie du rapport final du concours listant les pointages attribués pour chaque concours où des médailles et rubans de l'ACAP ont été attribués avec le nom des gagnants et les titres.
 - f. Une confirmation que chaque concours sera jugé par trois juges et que leurs noms sera fourni avant ou après le jour du concours.
 - g. Une confirmation que l'ACAP ne peut être tenue responsable ni redevable pour des erreurs ou une administration déficiente des organisateurs
6. Les participants doivent détenir les droits d'auteur des images qu'ils soumettent pour tous les concours où des médailles et rubans de l'ACAP sont attribués. L'ACAP ne peut être tenue responsable ni redevable pour le non-respect des droits d'auteurs.
 7. L'ACAP se réserve le droit de charger des frais pour chaque catégorie d'un concours où des médailles et rubans de l'ACAP sont attribués.
 8. En se conformant aux conditions énumérées ci-haut, le logo de l'ACAP peut être incorporé dans la publicité si sa taille est de la même grandeur que celui des autres associations ou sociétés de photographie internationales.
 9. **Les décisions prises par le coordonnateur des normes d'exposition de l'ACAP sont finales.**